



Audit et Commissariat aux Comptes

Geneviève LEGUILLON-GEFFARD

Pierre BERTHELOT

Commissaires aux Comptes

Association Le Centre de la Lande

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Le Centre de la Lande
Epi Condorcet
10 rue François Mitterrand
35136 Saint-Jacques de la Lande

Association Le Centre de la Lande

Epi Condorcet – 10 rue François Mitterrand – 35136 Saint-Jacques de la Lande

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Le Centre de la Lande relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 11 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Brieuc, le 2 juillet 2020



Geneviève Leguillon - Geffard
Associée

BILAN

Actif	Du 01/01/2019 au 31/12/2019			31.12.2018
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 212.60	2 212.60		36.88
FRAIS D'ETABLISSEMENTS				
FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
CONCES. BREVETS LICENCES MARQUES	2 212.60	2 212.60		36.88
DROIT AU BAIL				
AUTRES				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	72 660.80	65 859.19	6 801.61	5 875.83
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE				
CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI				
INSTALLATION TECHNIQUE MATERIEL ET OUTILLAGE	14 216.01	13 886.36	329.65	1 407.29
AUTRES	58 444.79	51 972.83	6 471.96	4 468.54
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROITS				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	50.01		50.01	57.01
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES	50.01		50.01	57.01
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	74 923.41	68 071.79	6 851.62	5 969.72
STOCKS ET ENCOURS				
MATIERES PREMIERES & AUTRES APPROVISIONNEMENTS				
EN COURS DE PRODUCTION				
PRODUITS INTERMEDIAIRES				
MARCHANDISES				
FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTES VERSES/COMMANDES	750.00		750.00	
CREANCES	67 339.37		67 339.37	107 650.70
CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES				
AUTRES	67 339.37		67 339.37	107 650.70
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	273 233.64		273 233.64	306 372.91
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 399.37		1 399.37	1 625.83
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	342 722.38		342 722.38	415 649.44
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	417 645.79	68 071.79	349 574.00	421 619.16

BILAN

Passif	31/12/2019 Montant	31.12.2018 Total
FONDS PROPRES		
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES	168 810.05	173 512.22
REPORT A NOUVEAU		
RESULTAT DE L'EXERCICE	18 332.74	-4 702.17
TOTAL FONDS PROPRES (1)	187 142.79	168 810.05
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
ECART DE REEVALUATION		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 129.85	2 137.52
PROVISIONS REGLEMENTES		
DROITS DES PROPRIETAIRES		
TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (2)	1 129.85	2 137.52
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (1 + 2)	188 272.64	170 947.57
PROVISIONS POUR RISQUES		51 128.00
PROVISIONS POUR CHARGES	38 993.00	
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (3)	38 993.00	51 128.00
FONDS DEDIES (4)	2 314.40	
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDITS	28 156.53	41 647.64
EMPRUNTS ET DETTES FINANCEURS DIVERS		7 391.57
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES		
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	11 133.39	23 445.09
DETTE FISCALES ET SOCIALES	61 534.91	97 290.05
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	843.73	4 055.06
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	18 325.40	25 714.18
TOTAL DETTES (5)	119 993.96	199 543.59
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	349 574.00	421 619.16

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Toutes les écritures

Charges (ttc)	Du 01/01/2019 au 31/12/2019		31.12.2018
	Montant	Total	Total
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
ACHATS MATIERES PREMIERES AUTRES APPROVISIONNEMENTS			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERIEURES	66 978.20		126 530.30
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	22 453.30		40 097.60
SALAIRES ET TRAITEMENTS	370 126.48		556 197.67
CHARGES SOCIALES	136 745.57		210 796.56
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		1 633.82	6 176.95
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	1 633.82		3 834.40
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX PROVISIONS			
/ACTIF CIRCULANT : DOTATION AUX PROVISIONS			2 342.55
RISQUES & CHARGES : DOTATION AUX PROVISIONS			
SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ASSOCIATION			
AUTRES CHARGES	9 754.24		5 745.50
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (1)		607 691.61	945 544.58
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
CHARGES FINANCIERES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	139.45		190.13
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES / CESSIION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (3)		139.45	190.13
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	4 625.11		483.76
SUR OPERATION EN CAPITAL	1 273.18		16.57
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS			
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES STOCKS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (4)		5 898.29	500.33
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (5)	2 315.70		
PARTICIPATION DES SALAIRES AU RESULTAT (6)			
IMPOTS SUR LES SOCIETES (7)			
TOTAL DES CHARGES		616 045.05	946 235.04
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		18 332.74	
TOTAL GENERAL		634 377.79	946 235.04

COMPTE DE RESULTAT

Produits (ttc)	Du 01/01/2019 au 31/12/2019		31.12.2018
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
VENTES DE MARCHANDISES			
PRODUCTION VENDUE	162 259.14		341 663.43
SOUS-TOTAL A		162 259.14	341 663.43
PRODUCTION STOCKEE			
PRODUCTION IMMOBILISEE			
SUBVENTION D'EXPLOITATION	403 112.50		520 785.85
REPRISES SUR PROVISIONS TRANSFERT DE CHARGES	51 027.41		51 869.67
COLLECTES			
COTISATIONS	5 170.70		4 988.00
AUTRES PRODUITS	7 157.24		5 231.00
SOUS-TOTAL B		466 467.85	582 874.52
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		628 726.99	924 537.95
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET CREANCES			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	686.07		769.14
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		686.07	769.14
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	3 864.46		12 311.59
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	1 100.27		3 037.49
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (4)		4 964.73	15 349.08
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS			876.70
TOTAL DES PRODUITS		634 377.79	941 532.87
SOLDE DEBITEUR = PERTE			4 702.17
TOTAL GENERAL		634 377.79	946 235.04

ANNEXE COMPTABLE

I – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Il s'agit de la première année sans Alsh qui a pris fin le 31.08.2018.

Deux départs de personnel avec une ancienneté importante ont eu lieu, d'où une reprise de provision de retraite proportionnelle.

La réparation de l'un des véhicules a été mise en immobilisation, la réparation du véhicule ayant permis de prolonger sa durée d'utilisation.

Les résultats des clubs ont été intégrés au résultat global du Centre de la Lande.

Les prestations CAF Animation globale, Animation Collectives et CLAS ont été reclassées de subventions (comptes 74) à prestations (comptes 706) pour un montant de 104 299€.

II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect de la règle de prudence, conformément aux principes comptables de base :

- principe de continuité de l'exploitation.
- Principe de permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre.
- Principe d'indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et en particulier :

- les dispositions du règlement n° 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations
- les dispositions des règlements CRC 2002-10 et 2004-06 relatifs au traitement comptable des immobilisations et amortissements.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

2.2. Immobilisations

Les modes et les durées d'amortissements pratiqués sont les suivantes :

Catégories d'immobilisations	Mode d'amortissements	Durée d'amortissements
Logiciels	Linéaire	5 ans
Agencements et aménagements divers	Linéaire	10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans à 10 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans

2.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.4. Fonds dédiés

Des Fonds dédiés sont dotés lorsque, à la clôture de l'exercice, des subventions affectées par des tiers financeurs à des projets définis, n'ont pas pu être utilisées conformément à l'engagement pris à leur égard. Ces fonds sont repris lorsque le projet a été réalisé.

2.5. Provision indemnités départ en retraite

Les indemnités de départ à la retraite des salariés de l'Association font l'objet d'une provision enregistrée au compte de bilan 1586 « Provision pour retraite ».

Elle est évaluée chaque année à partir des hypothèses de calcul suivantes :

- Application des modalités de départ prévues dans la convention collective nationale du 4 juin 1983
- 1/60ème de la rémunération annuelle par année de présence avec un maximum de 15ans.
- Prise en compte d'un taux de probabilité de présence du salarié à l'âge de départ.
- Application d'un taux de charges sociales de 41.35%.
- Revalorisation des indemnités de départ à la retraite au prorata du temps de travail des années de présence pour les temps partiels de fin de parcours (accord collectif conventionnel).

2.6. Subventions d'exploitation

L'Association perçoit plusieurs types de subventions :

- Des dotations globales de fonctionnement attribuées annuellement par la Ville de St Jacques, par la Caisse d'allocations familiales et par le Conseil Général. Les subventions perçues couvrent l'année civile et font l'objet d'une comptabilisation dans les produits d'exploitation l'année de leur attribution. Les subventions obtenues pour des actions spécifiques peuvent faire l'objet d'une dotation aux fonds dédiés lorsque la réalisation de l'action est reportée sur l'exercice suivant.

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE BILAN

3.1 Tableau de variation des immobilisations et amortissements

Variation des immobilisations sur l'exercice 2019

Cpte	Libellé	Valeurs brutes				Amortissement			
		31/12/18	+	-	31/12/19	31/12/18	+	-	31/12/19
205000	Concessions brevets licences	0	0	0	0	0			0
205300	Logiciels	2 213	0	0	2 213	2 176	37		2 213
	Total immobilisations incorporelles	2 213	0	0	2 213	2 176	37	0	2 213
215000	Matériel Culturel	16 457	0	2 241	14 216	15 050	1 078	2 241	13 887
215100	Matériel Culturel Projet Associatif	0	0	0	0	0	0	0	0
215200	Matériel Culturel CAF	0	0	0	0	0	0	0	0
218200	Matériel de transport	27 980	3 412	0	31 392	27 980	0	0	27 980
218300	Matériel de bureau	27 053	0	0	27 053	22 583	1 409	0	23 992
231000	Immobilisations corporelles en cours		0	0			0	0	
	Total immobilisations corporelles	71 490	3 412	2 241	72 661	65 614	2 486	2 241	65 859
275000	Dépôt et cautionnement	57	0	7	50				0
	Total immobilisations financières	57	0	7	50				
	Total Actif immobilisé	73 759	3 412	2 248	74 923	67 790	2 523	2 241	68 072

vnc

5 969

6 851

3.2 Tableau de variation des fonds propres et subventions d'équipement

Variation des fonds propres

Cpte	Libellé	31/12/18	Augmentation	Diminution	31/12/19
102000	Fonds associatif sans droit de reprise	0		0	0
102600	Subvention d'investissement	0		0	0
106800	Autres réserves	173 512		4 702	168 810
129000	Résultat déficitaire exercice 2018	-4 702	4 702		0
120000	Résultat excédentaire exercice 2019		18 333		18 333
129000	Résultat déficitaire exercice 2019				0
	Total fonds propres	168 810	23 035	4 702	187 143
131000	Subvention d'équipement	40 198		0	40 198
139000	Subv. Equip. Virée au résultat	-38 061		1 008	-39 068
	Total subventions d'équipement nettes	2 138	0	1 008	1 130
	Total fonds associatifs	170 948	23 035	5 710	188 273

3.3 Tableau de variation des fonds dédiés

Les fonds dédiés proviennent de différents financements :

- o CAF réseau Parentalité : 1 300 € de financement et 1 000 € de fonds dédiés
- o Epargne Bonifié CAF 2018 : 800 € de financement et 514 € de fonds dédiés
- o Epargne Bonifié CAF 2019 : 800 € de financement et 800 € de fonds dédiés

Variation des fonds dédiés

Compte	Libellé	31/12/18	Augmentation	Diminution	31/12/19
194000	CAF réseau Parentalité	0	1 000		1 000
	Epargne Bonifié CAF 2018		514		514
	Epargne Bonifié CAF 2019		800		800
	Total général	0	2 314	0	2 314

3.4 Tableau de variation des provisions risques et charges

Variation des Provisions risques et charges
--

Compte	Libellé	31/12/18	Augmentation	Diminution	31/12/19
153000	Provision indemnités départ à la retraite	51 128		12 135	38 993
	Total général	51 128	0	12 135	38 993

3.5 Échéances, créances et dettes

- La totalité des créances et dettes ont une échéance à moins d'un an.

3.6 Produits à recevoir :

La nature de ces produits en 5 grandes catégories :

- Les participations facturées	972€
- Les prestations facturées	200€
- Les subventions engagées	65 767€
- Remboursements	<u>409€</u>
Total	67 348€

3.7 Charges à payer :

Charges à payer courantes (frais généraux)	0€
Factures non parvenues (com. aux comptes et autres)	6 546€
Dettes sociales (provision CP et charges afférentes)	31 839€
Autres charges à payer social	<u>5 745€</u>
Total	44 130€

3.8 Nature des produits constatés d'avance

- Participations des ateliers	14 397€
- Participations des activités	<u>3 928€</u>
Total	18 325€

IV – AUTRES INFORMATIONS

- Engagements hors bilan (caution, garanties) : « néant ».
- Valorisation des contributions volontaires et du bénévolat au titre de l'exercice 2019 :
 - Bénévolat : 5 311 heures représentant 272 participations. La valorisation sur un SMIC horaire chargé de 15.05€ représente un montant de 79 904€. (hors activités institutionnelles des membres du conseil d'administration).
- Mise à disposition de locaux par la ville de Saint Jacques de la Lande :
 - Bureaux et salles d'activités à l'EPI Condorcet 10, rue François Mitterrand : 363 m2.
 - La ferme de la Morinais Boulevard Jean Marin : Epicerie sociale et secteur jeunesse : 232 m2.

Entretien des locaux réalisé par des prestataires de la ville de Saint Jacques de la Lande.

- Ventilation de l'effectif de l'association au 31 décembre 2019 (cadres, employés), en ETP

Cadres	1	ETP	1
Employés	29	ETP	11.84
TOTAL			12.84 ETP

- La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences. Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que cette crise sanitaire a un impact sur son activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation. L'association a fermé le 16 mars 2020 pour réouvrir le 1er juin 2020.